

Sécurité
alimentaire
écologique

Oui



Communiqué aux médias du 29 août 2017

OUI à la sécurité alimentaire, OUI à l'agriculture écologique

Un OUI le 24 septembre est à interpréter comme un mandat pour une politique agricole orientée vers l'écologie. C'est le message des organisations environnementales lors du lancement de leur campagne en faveur du Oui. Elles demandent des adaptations législatives dans le cadre de la politique agricole 2022+, dans la direction donnée par le nouvel article constitutionnel.

«Cette votation sur la sécurité alimentaire, c'est une votation en faveur d'une production alimentaire écologique, et ainsi sûre et durable», affirme Urs Leugger-Eggimann, secrétaire central de Pro Natura, en résumant les raisons de l'engagement des organisations environnementales pour cette votation. «Nous disons Oui», ajoute Werner Müller, directeur de BirdLife Suisse, «car nous voulons enfin une production alimentaire sûre, adaptée aux conditions locales et utilisant les ressources de manière efficiente en Suisse».

S'attaquer aux déficits écologiques de la politique agricole

Les membres de direction des organisations environnementales soulignent qu'il est important d'ancrer les principes écologiques dans la Constitution fédérale. Les déficits écologiques de l'agriculture suisse actuelle sont manifestes. L'emploi excessif de pesticides en est un exemple. Le Conseil fédéral le sait, au moins depuis son rapport sur le postulat de la conseillère nationale Kathrin Bertschy. «Les objectifs environnementaux pour l'agriculture formulés en 2008 par la Confédération sont une compilation des objectifs légaux en vigueur depuis des années, voire des décennies. Aucun de ces objectifs n'est atteint jusqu'ici. Il est urgent de changer cet état de fait!» insiste Verena Mühlberger, co-directrice de Greenpeace Suisse.

Thomas Vellacott, directeur du WWF Suisse, rappelle : «La fertilité des sols et la biodiversité diminuent. Les cours d'eau contiennent trop de pesticides. Les énormes surplus de fertilisants

menacent les écosystèmes et le climat. Trop de terres fertiles sont perdues, car construites. Ce sont là les plus grands dangers pour la sécurité alimentaire.»

Pour ces raisons, et afin d'instaurer une production alimentaire plus sûre et plus durable après l'acceptation du nouvel article constitutionnel le 24 septembre 2017, des adaptations légales dans le cadre de la politique agricole 2022+ seront nécessaires. Selon les organisations environnementales, la loi sur l'agriculture doit être modifiée dans les domaines suivants:

- des règles pour une agriculture adaptée aux conditions locales afin de réduire le surplus massif de fertilisants et d'arrêter le déclin de la biodiversité;
- des dispositions claires assurant la réduction de la pollution des cours d'eau et des lacs par les pesticides et les nutriments;
- des mesures efficaces pour la protection des sols, afin d'empêcher la construction et l'érosion des terres cultivables et d'ainsi assurer la production alimentaire à long terme.

Les organisations environnementales sont soutenues par l'agriculteur biologique Stéphane Vial de Châtel-St-Denis. Comme beaucoup de ses collègues, il s'engage d'ores et déjà pour la biodiversité et pour la production écologique dans son travail de tous les jours. Il souligne: «En tant que paysans, nous avons de nombreuses mesures à disposition pour favoriser la biodiversité, la qualité des sols et le maintien du paysage rural traditionnel. Il en va de la sauvegarde de nos bases de production et de notre base de vie.»

Un Oui le 24 septembre soutient les agricultrices et agriculteurs progressistes en matière d'écologie. Un Oui envoie un signal fort pour enfin remédier aux problèmes écologiques de l'agriculture. C'est pourquoi les organisations environnementales préconisent un Oui écologique déterminé à l'article 104a de la Constitution.

Contacts:

BirdLife Suisse: François Turrian, directeur romand, tél. 079 318 77 75

Greenpeace: Verena Mühlberger, co-directrice, tél. 079 253 39 91

Pro Natura: Urs Leugger-Eggimann, secrétaire central, tél. 079 509 35 49

WWF Suisse: Thomas Vellacott, directeur, tél. 079 291 95 72